

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2009026

Signataire : LG/CF

OBJET :Demande de renouvellement MOUS "saturnisme"-

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu le projet de convention entre l'Etat et la Commune d'Aubervilliers,

Considérant les résultats des travaux réalisés par le service communal d'hygiène et de santé en matière de lutte contre le saturnisme notamment depuis 2003,

Considérant que dans le cadre de l'application de loi du 29 juillet 1998 contre les exclusions, la Commune d'Aubervilliers mène depuis de nombreuses années une action de lutte contre le saturnisme et qu'elle a mis en place une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) « saturnisme »,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à reconduire la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) « saturnisme »,

AUTORISE le Maire à signer avec le préfet la convention correspondante avec le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

DIT que le montant de la MOUS « saturnisme » pris en charge par la commune d'Aubervilliers s'élève à 142.000 Euros. La participation financière de l'Etat est également de 142.000 Euros.

Les dépenses sont inscrites au budget en cours.

Le Maire

Jacques SALVATOR